

Article

« L'idéologie initiale de la CTCC : une réponse à Louis-Marie Tremblay »

Alfred Charpentier

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 31, n° 1, 1976, p. 132-139.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/028688ar>

DOI: 10.7202/028688ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

to produce an annual saving in labor costs of 16 billion dollars, an investment of the order of four or five times this amount would be needed, say 70 billion dollars per year. Such an investment would create wages payments much greater than 16 billion,²⁰ and with such investment going on, the displaced workers would be unlikely to remain unemployed for the full year.

These calculations are very rough, of course, and meant only to obtain some ideas on magnitudes, and show the tremendous difference between considering the narrow definition of technological change used by the economists, and the broad context of technological change in real life.

L'IDÉOLOGIE INITIALE DE LA CTCC UNE RÉPONSE À LOUIS-MARIE TREMBLAY

Alfred Charpentier*

Ces commentaires sur l'ouvrage de Louis-Marie Tremblay¹, se borneront aux préliminaires du chapitre premier (pp. 23-33) dans lesquelles l'auteur analyse l'idéologie du début de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et prétend démontrer que cette idéologie n'a pratiquement commencé à évoluer qu'en 1949, à partir du drame de la grève de l'amiante à Asbestos. Or selon mon expérience vécue dans ce mouvement l'idéologie de la C.T.C.C. a commencé d'évoluer avec la grève du textile en 1937. L'auteur fait quatre observations inexactes, à savoir que l'idéologie initiale de la C.T.C.C. était pro-corporatiste, qu'elle s'apparentait à celle des Chevaliers du Travail «et qu'un nombre imposant des leaders des premiers syndicats nationaux avaient milité auparavant au sein des Chevaliers du Travail» (p. 24). La dernière affirmation est exagérée. «Les leaders des premiers syndicats nationaux qui avaient milité auparavant parmi les Chevaliers du Travail» n'étaient pas un «nombre imposant».

²⁰ A multiplier could be applied to this investment if any substantial part of it were the result of monetary creation, especially since the investment takes place before the installation and disemployment; but such a multiplier is not needed to see that the wage creation out of an investment of 70 billion would be at least 35 billion.

* Alfred Charpentier âgé aujourd'hui de 83 ans est un des fondateurs de la C.T.C.C. (CSN). Il a été président de cette centrale de 1935-1946.

¹ *Le syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, 288 pages.

De ceux à qui on aurait pu décerner ce titre de «leaders», aussi bien chez les Chevaliers du Travail autrefois, il en restait une dizaine à Québec et guère plus à Montréal. Ce groupe restreint d'authentiques syndicalistes beaucoup plus âgés que moi, alors, avait participé avec moi à la Fondation de la C.T.C.C. et très valablement. C'est ainsi que je présume simplement qu'ils ont pu être d'anciens Chevaliers du Travail, mais personne d'entre eux ne m'en a jamais dit mot.

IDÉOLOGIE INITIALE DE LA C.T.C.C.

L'auteur affirme que la C.T.C.C. était «à ses débuts pro-corporatiste» (p. 24). Pourrait-on dire qu'elle l'était dès sa fondation du fait simplement de son adhésion à la doctrine de l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII? Personne n'avait opiné en ce sens ni dans sa première, ni dans sa deuxième décennie. Personne dans les assemblées délibérantes de ces vingt années n'exprimait des vues vers l'orientation d'une structure corporatiste de la C.T.C.C., à l'instar des anciennes corporations. Mais j'admets que cet esprit corporatiste commença à pénétrer notre mouvement avec la parution des encycliques *Quadragesimo Anno* et *Divini Redemptoris* promulguées respectivement en 1931 et 1937 par le Souverain Pontife Pie XI. Mais on ne peut certes pas nier que l'idéologie initiale de la C.T.C.C. dérivait de l'encyclique sur «la condition des ouvriers» dite *Rerum Novarum* de Léon XIII. Comme le croit l'auteur, faussement, la C.T.C.C. ne fut pas à son origine «antianglaise» mais elle fut anti-américaine dans le sens d'opposition à la domination du syndicalisme américain. Je lui accorde qu'elle fut «antiprotestante» dans le sens de la préservation de la foi, mais pas plus. Cependant, sous ce rapport, la crainte de la présence de non catholiques dans nos rangs disparut vite dans nos syndicats établis dans des sentiers cosmopolites, notamment Montréal, Sherbrooke, Hull. Mais tôt dans ces villes et, subséquentement, ailleurs, les besoins de la solidarité ouvrière obligèrent nombre de nos syndicats à admettre les non-catholiques, quelle que soit leur langue. Dûe à l'omission de détails historiques importants, les affirmations de L. M. Tremblay laissent croire que la C.T.C.C. fut longtemps statique et fermée aux réalités de la vie quotidienne dans le monde du travail.

FINALITÉ PARASYNDICALE DE LA C.T.C.C.

L'auteur observe que la C.T.C.C., à ses débuts, a une «finalité parasyndicale», pour la défense de l'intégrité «culturelle» des Canadiens français catholiques. Je ne doute pas que les «cléricosocialistes» qui furent les promoteurs lointains du syndicalisme catholique national y voyaient un moyen efficace vers cette fin. Se fondant sur la Déclaration de principe initiale de la C.T.C.C., ces gens croyaient que c'était principalement pour défendre ces valeurs, langue et foi, que fut lancée la C.T.C.C. en même temps que contre la «menace de l'industrialisation et l'invasion croissante du syndicalisme neutre» (p. 24).

Aux côtés d'eux certains syndicalistes aussi partageaient les mêmes craintes au point de vue culturel, mais non quant à l'expansion industrielle dans le Québec. Outre les valeurs culturelles, d'autres valeurs professionnelles, économiques et sociales préoccupaient d'avantage les militants syndicaux manuels qui fondèrent la C.T.C.C. Les objectifs qu'ils avaient particulièrement en vue, dont l'obtention les toucherait directement eux-mêmes avec toute la classe ouvrière, étaient libération, indépendance et autonomie syndicale. Objectifs et aussi valeurs, que L.-M. Tremblay n'a pas suffisamment saisis au sixième paragraphe de la Déclaration de principes dans la constitution initiale de la C.T.C.C. Armés déjà d'expérience syndicale renforcée et valorisée par des connaissances complémentaires acquises dans des cercles d'études sociales, les principaux syndicalistes qui lancèrent la C.T.C.C. visaient prioritairement la défense des intérêts matériels, professionnels, sociaux du plus grand nombre possible des travailleurs salariés.

MOUVEMENT DE RÉFORME

Or ces syndicalistes aggravisés, quel aspect de l'idéologie initiale de la C.T.C.C. voulaient-ils d'abord mettre le plus en évidence? C'était son caractère réformiste. L'auteur erre absolument en affirmant que ce réformisme était du « type réactionnaire » (p. 25) dans la « perspective du statu quo de l'ordre socio-économique préexistant » (sous-entendant: libéralisme, domination capitaliste, respect servile à l'autorité, paternalisme, résignation, etc.)

Selon l'auteur, la C.T.C.C. à ses débuts, voulait « unifier ce que le syndicalisme de « classe » (neutre et revendicatif) sépare, à savoir les agents de l'économie, le capital et le Travail ». La C.T.C.C. était, elle aussi, un syndicalisme de « classe » et autant revendicatif que le syndicalisme neutre, mais elle voulait abattre le mur de haine que celui-ci, matérialisant, a élevé entre le patronat et le salariat. Les fondateurs de la C.T.C.C. n'ignoraient pas non plus la « divergence des intérêts » entre employeurs et salariés, mais, imbus de sains principes d'économie sociale, ils savaient qu'entre ces deux agents de la production se trouvaient, (sur le plan de l'entreprise comme sur celui de la profession) des intérêts convergents pouvant permettre de réaliser des ententes professionnelles grâce à une législation rationnelle dans le domaine du travail. Mais les syndicats internationaux neutres avaient en horreur ce type de législation, en refusant le droit à l'État de s'immiscer dans la réglementation des rapports économiques entre employeurs et syndicats.

Le syndicalisme catholique ne fut « pas revendicatif? » Il le fut dès sa naissance et ne tarda pas à se faire reconnaître par les pouvoirs politiques à Québec et à Ottawa. À Ottawa la C.T.C.C. dut se battre pendant trois ans contre le ministère du Travail pour atteindre son but. Sur le plan professionnel nos syndicats surent revendiquer très tôt par le recours à la grève quand besoin était.

Dès 1919, à Montréal, celui qui écrit ces lignes fut appelé à diriger, pendant quinze jours, une grève du syndicat des carrossiers (syn-

dicat qui avait été formé par l'École Sociale Populaire, en 1915). En 1926, à Québec, nos syndicats de la chaussure furent entraînés dans une grève, suivie d'un lockout qui dura six mois. Il est dommage que Louis-Marie Tremblay, n'ait pu être témoin de faits de ce genre au début de la C.T.C.C. ni du fait qu'alors nos premiers dirigeants syndicaux déviaient inconsciemment des principes de l'idéologie initiale de la C.T.C.C. dans leur façon d'affronter les premiers conflits de travail. Les principes et la pratique ne vont pas toujours ensemble.

SYNDICALISME INDUSTRIEL

Autre chose qu'ignore l'auteur. C'est que la C.T.C.C. a introduit dans le Québec une forme moderne d'organisation syndicale: le syndicalisme industriel, le contraire de l'unionisme de métier américain. C'est-à-dire la formation d'unité syndicale incluant tous les métiers exercés dans une entreprise, chaque unité syndicale liée ensuite aux autres de la même industrie dans une fédération professionnelle.

À la fois vertical et horizontal, ce syndicalisme industriel, la C.T.C.C. l'a implanté graduellement dans nombre d'industries du Québec, syndicalisme empreint d'esprit communautaire, soucieux d'équité envers les catégories ouvrières les plus faibles quant à la détermination des salaires. Un syndicalisme industriel d'esprit chrétien, capable de mettre fin à l'égoïsme collectif des syndicats de métier. Cependant certains syndicats internationaux ont commencé, ces derniers temps à calquer leur structure² sur celle de la C.T.C.C. ce qui promet des résultats bénéfiques pour les travailleurs de certaines industries.

AU DÉBUT DES ANNÉES 40

Évidemment l'idéologie initiale de la C.T.C.C. s'inspirait avant tout de l'enseignement social de l'Église mais cela ne la rendait pas amorphe pour la défense des intérêts économique-sociaux des travailleurs. L'auteur affirme que «au début des années 1940» son «orientation idéologique initiale est encore prévalente au sein de ses différents corps constituants». (p. 26)

Je vois que pour avoir affirmé pareille inexactitude il n'avait pas eu la possibilité de lire mes *Mémoires*, livre qui a paru dans la même année que le sien en 1972³. Il y aurait appris qu'au début des années 1940 l'orientation idéologique initiale de la C.T.C.C. et de ses corps constituants c'était, au contraire, déjà beaucoup amenuisée. Son idéologie initiale a commencé à se radicaliser, pourrais-je dire, en 1934, par la passation de la loi de l'extension juridique de la convention collective,

² Tels, notamment, les «conseils provinciaux» qui s'apparentent aux fédérations professionnelles de la C.T.C.C. Ce qui a permis par exemple dans l'industrie de la construction l'adoption d'une législation spéciale amenant l'établissement dans cette industrie d'un régime de travail dans toute la province à base corporative.

³ *Les Mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, Presses de l'université Laval, 1972. 540 pages.

loi qu'elle fut seule à réclamer du parlement québécois malgré l'opposition concertée des employeurs et des unions internationales. Radicalisation marquée aussi en 1937 par la grève de 10,000 tisserands que la C.T.C.C. déclencha alors dans les neuf usines et entrepôts de la Dominion Textile dans la province de Québec. A noter que cette grève d'un mois fut menée à la fois contre la Dominion Textile et contre le gouvernement provincial, lequel était de connivence avec la compagnie afin de priver les grévistes de leur droit de négocier une convention collective de travail. La maturation de la C.T.C.C. était déjà commencée à ce moment; près de la moitié des corps contributeurs de la C.T.C.C., en 1940, avait déjà biffé l'appellation « catholique » de leurs noms.

REDÉFINITION IDÉOLOGIQUE

La « redéfinition » idéologique de la C.T.C.C. n'a pas commencé seulement après le congrès de 1946 (p. 28). Elle s'amorça au congrès de 1943 quand le coup de barre fut donné pour déconfessionnaliser le titre des syndicats, fédérations et conseils centraux.

La redéfinition idéologique de la C.T.C.C., j'en exposai moi-même l'urgence à l'épiscopat, en mars 1946, dans un mémoire secret que je lui adressai en ma qualité de président⁴. Je dus faire cela à l'insu de mes collègues de l'exécutif parce que l'aumônier et le secrétaire s'opposaient à aucun changement vers la réorientation idéologique du mouvement, si bien qu'effectivement deux écoles dirigeaient alors le mouvement, l'une centrée à Québec, l'autre à Montréal. Devant la rapide industrialisation d'après guerre du Québec, mon mémoire aux évêques signalait le grand besoin d'unité de pensée et d'action au sein de la C.T.C.C., soulignait le besoin de la laïcisation extérieure de ses corps constituants et la nécessité d'élargir en ceux-ci le statut des non-catholiques, afin que la C.T.C.C. puisse réaliser ses destinées en cette province.

ESPRIT APOSTOLIQUE

Naturellement la Confédération des travailleurs catholiques du Canada avait été fondée dans un esprit apostolique parce qu'elle se voulait d'abord un mouvement de réforme chrétien afin de combattre la philosophie matérialiste des unions internationales neutres. Pour ces dernières, la question ouvrière, le contrat de travail, les intérêts ouvriers étaient choses exclusivement économiques et, à la force économique des employeurs; il fallait opposer la force du nombre. Il fallait dématérialiser l'esprit des travailleurs de ce faux concept inculqué dans leur esprit par les syndicats américains, et, en même temps, les convaincre de la nécessité d'un syndicalisme autonome canadien. L'esprit apostolique anima certes pendant une quinzaine d'années les pionniers des syndicats nationaux.

⁴ Le texte de ce mémoire est reproduit dans l'annexe C de mon ouvrage, pp. 493-501.

Mais cet esprit fut ensuite progressivement remplacé par la conscience de la solidarité ouvrière au moyen des cartels syndicaux entre syndicats rivaux dans un nombre croissant d'industries à compter de 1934, et ce, en vertu de la loi de l'extension juridique de la convention collective, loi dont, seule la C.T.C.C. avait été l'artisanne pour son adoption. Et ne croit-on pas que la « conscience de la solidarité ouvrière (pp. 28-29) ne se soit manifestée encore par le grève des textiles en 1937? S'il y a eu une période de conscientisation collective au sein de la C.T.C.C. pour la défense des intérêts des travailleurs, ce fut bien pendant le décennie qui a précédé l'arrivée à la direction du mouvement de MM. Gérard Picard et Jean Marchand. La poursuite des objectifs économique-professionnels, ces nouveaux chefs, pour ce faire, n'ont eu qu'à suivre l'exemple de leurs prédécesseurs. Ces derniers savaient aussi bien qu'eux que la « propriété privée n'était pas absolue que le droit d'association était intangible et que l'indépendance politique était un prérequis pour l'« efficacité institutionnelle ». Trois éléments idéologiques de base sans lesquels la C.T.C.C. n'eut jamais été mise au monde dans le Québec.

MILITANTISME SYNDICAL

Après cela faut-il souscrire à l'affirmation naïve que le « syndicalisme catholique » avant 1946, manquait de « militance (p. 29) de dynamisme, d'agressivité?

À cet égard il est un autre fait capital survenu pendant la deuxième guerre mondiale qui prouva tout le dynamisme dont fut capable un grand nombre de nos syndicats qui luttèrent vigoureusement durant les années 41, 42, 43 contre les assauts combinés des unions internationales et canadiennes (C.O.I.) avec la double connivence, d'une part d'employeurs fanatiques anglo-saxons et, d'autre part, d'agents conciliateurs fédéraux qui cherchaient ensemble à les anéantir dans une dizaine d'industries, lesquelles comprenaient une trentaine d'entreprises diverses⁵. La « survie » du syndicalisme catholique dans les deux premières décennies de son implantation dans le Québec face aux unions américaines, dont l'emprise y était déjà très redoutable, L.-M. Tremblay ne peut se l'expliquer que par la « tolérance » et la « protection » des détenteurs de pouvoir des trois milieux religieux, politique, et patronal.

PLAN POLITIQUE

Sur le plan politique les « attitudes » de la C.T.C.C. n'ont jamais été dictées autrement que par l'indépendance envers les partis politiques. Seulement reconnaissons honnêtement qu'au milieu de la crise internationale en 1934, le syndicalisme catholique obtint l'appui des chefs du gouvernement libéral d'alors, sous M. Alexandre Taschereau, pour la passation de la Loi de l'extension juridique de la convention collective.

⁵ Voir *Procès-verbal du Congrès de la C.T.C.C.* en 1943.

Législation qui permit dans cette période de détresse de rescaper de nombreux syndicats tant catholiques que neutres et même d'en susciter de nouveaux dans les deux camps. M. Taschereau se défiait du projet de loi que nous lui avons soumis; cela «sentait le socialisme», selon lui. Si le gouvernement libéral n'eût pas été alors en perte de popularité, un an avant la date des élections, eût-il bravé le tollé d'opposition du patronat et de l'unionisme international contre cette mesure s'il n'eût escompté sa réélection par l'adoption de cette Loi? Reconnaissons également l'intervention salutaire du gouvernement libéral de M. Adéard Godbout (p. 29) lorsqu'il démantela, en 1943, la collusion Price Brothers avec l'union internationale dans les usines de papier du Saguenay-Lac St-Jean. M. Godbout assura alors la survie des syndicats catholiques majoritaires dans ces usines. Mais sous le long règne de l'Union Nationale (1936-1940), (1944-1960) la C.T.C.C. eût à lutter constamment contre l'hypocrisie et les intrigues et les basses manœuvres du chef de ce parti, M. Maurice Duplessis (p. 29). Les appuis reçus par la C.T.C.C. des «détenteurs du pouvoir politique» furent seulement dans ces deux cas précis par Taschereau Godbout, mais ils furent bénéfiques à tout le mouvement syndical ouvrier en général. Par ailleurs ces deux appuis spécifiques loin d'être une «quasi-tutelle» dépendaient bien plus des impondérables dans l'exercice des pouvoirs politiques que dans la préférence d'un parti, envers qui que ce soit.

PLAN PATRONAL

Mais toute la philosophie sociale chrétienne des syndicats catholiques et nationaux prédisposait nombre d'employeurs à surveiller leur implantation dans leurs entreprises. S'il y en eût de franchement sympathiques, d'autres, les plus nombreux, ne firent que les «tolérer», car, à l'époque, la généralité du patronat était foncièrement hostile à tout syndicalisme. Convenons cependant que dans le secteur de la construction, certains accordèrent la préférence syndicale à nos syndicats. Et, à compter des années 30, bon nombre, influencés par les autorités religieuses, nous signèrent des clauses d'atelier fermé en vue des contrats de travaux adjugés par des fabriques et des communautés religieuses. Cette façon de faire qui se pratiqua heureusement pour nous en certains diocèses n'eût pas tellement le caractère d'une tutelle patronale, mais tenait bien plus alors d'un appui ecclésiastique. Ces employeurs, en outre, étaient incités à agir ainsi en vertu de la Loi de l'extension juridique de la convention collective de travail. D'ailleurs cette loi s'avéra bénéfique à presque tous les travailleurs organisés de l'époque.

PLAN RELIGIEUX

Certes le syndicalisme catholique fut puissamment aidé par l'apport financier et moral de certaines autorités diocésaines, de même que par le rôle de suppléance de nombreux membres du clergé dans la formation, le développement et la maturation du mouvement syndical catholique. Mais, indépendamment de son caractère confessionnel initial, comment ce MOUVEMENT de réforme contre la mentalité maté-

rialisante, asservissante et sociologiquement croupissante des travailleurs embrigadés, inconsciemment en général, dans l'unionisme américain, comment le syndicalisme chrétien, dont l'idéologie s'est avérée prophétique, eut-il pu prendre racine en notre milieu ouvrier sans boussole d'il y a cinquante ans, s'il n'eut reçu la sollicitude morale et l'aide matérielle de l'Église québécoise de même que le concours très efficace du réveil nationaliste de l'époque? Sans ce double soutien, longtemps l'œuvre immense de l'émancipation syndicale des ouvriers québécois, ses pionniers n'auraient pu jamais l'entreprendre chez-nous.

PRISE DE CONSCIENCE

Selon Louis-Marie Tremblay, la C.T.C.C. s'«affranchit» fondamentalement de l'aide quasi tutélaire qui l'avait protégée quand elle déclencha la grève d'Asbestos en 1949 en «luttant contre les forces combinées du gouvernement provincial et de la Johns Manville». Cette grève, dit-il, sera l'occasion d'une prise de conscience syndicale (p. 33) dont les symptômes s'étaient manifestés antérieurement dans des grèves à Sorel et à la Dominion Textile, ce qui amorçait un décalage entre «l'idéologie officielle et l'action». La grève du textile ne fut pas qu'un symptôme de la naissance d'une conscience syndicale. Elle fut à son origine même une authentique prise de conscience syndicale globale de la C.T.C.C., ce que ne fut pas la grève de l'amiante à son origine.

Me permettrai-je d'ajouter ici le témoignage de l'Abbé Gérard Dion dans son introduction de mes *Mémoires*⁶. «On constatera que la première manifestation de militantisme syndical qui a contribué à placer la C.T.C.C. au rang d'une authentique centrale vouée à la défense des intérêts des travailleurs n'est pas la grève de l'amiante de 1949, si célèbre soit-elle, mais bien celle du textile de 1937...»

THE IMPACT OF INFLATION ON STRIKE ACTIVITY IN CANADA

Douglas A. Smith

The system of collective bargaining in Canada has been subjected to substantial criticism in recent years with the focus being on the increasing number of bargaining situations which result in work stoppages. This is an important problem and one that requires careful analysis of the underlying causes of high levels of strike activity. In the press, and elsewhere, one all too often finds criticisms of the collec-

⁶ *Op. cit.*, p. XIII.

* SMITH, D.A., Assistant Professor, Department of Economics, Carleton University, Ottawa.